



HESPER FUND

R.C.S. Luxembourg B 234859

Rapport annuel et comptes annuels révisés
pour la période allant du
1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement luxembourgeois conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV),

R.C.S. Luxembourg B 234859

ETHENEA Independent Investors S.A.

R.C.S. Luxembourg 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
Rapport d'activité	2
Répartition géographique par pays du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	5
Répartition sectorielle du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	6
Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	9
Variation de l'actif net du compartiment HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	11
Compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	13
Composition de l'actif du fonds HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS au 31 décembre 2025	18
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025	23
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	30
Notes complémentaires (non révisées)	33
Annexe conformément au règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	37
Gestion, distribution et conseil	47

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d'informations clé et la présentation des achats et ventes du fonds ainsi que les rapports annuel et semestriel du compartiment sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des établissements des pays de distribution respectifs conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 ainsi qu'auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions d'actions ne sont valables que lorsqu'elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l'évolution future.

Rapport d'activité

HESPER FUND – Global Solutions

Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

Les marchés ont clôturé une année agitée, marquée par la politique de Donald Trump, sur une tendance favorable. Les taux obligataires mondiaux ont atteint leur point le plus haut depuis 16 ans, les attentes de baisses des taux ayant accusé un net repli face aux politiques budgétaires expansives menées dans le monde entier. Le dollar américain a baissé après que Trump a bouleversé la politique commerciale mondiale et, dans une certaine mesure, l'ordre mondial existant. Malgré le choc du « Liberation Day » américain, l'économie mondiale a fait preuve de résilience. Elle a bénéficié d'appuis budgétaires et monétaires, ce qui a permis au secteur des services, en particulier, d'afficher de solides performances.

2 Le fonds HESPER FUND – Global Solutions (T-6 EUR) a enregistré une plus-value de 6,15 % en 2025. Le rendement mensuel a été positif durant huit mois sur douze. La volatilité est ressortie à environ 6 %. L'actif net s'est établi à 51,7 millions d'euros en fin d'année, soit environ 3 millions d'euros de moins que l'année précédente, les rachats ayant dépassé les nouvelles souscriptions sur une grande partie de l'année. En cours d'année, le fonds a adapté régulièrement son portefeuille à l'évolution du contexte. Il s'est montré particulièrement actif dans le domaine du change.

Scénario macro : nouveaux records pour les actions, points hauts historiques pour les métaux précieux

Les actions ont signé de nouveaux records, et les métaux précieux ont eux aussi atteint des sommets historiques, dans un contexte marqué par une interprétation inhabituellement large du pouvoir exécutif aux États-Unis. L'économie mondiale a affiché une croissance supérieure aux prévisions en 2025 avec 3,2 %, tandis que l'inflation a continué de se modérer. Les pays émergents ont connu une évolution plus favorable que les pays développés grâce à la hausse des prix des matières premières et à la baisse du dollar américain.

Parallèlement, l'incertitude et la prudence ont dicté l'évolution du marché pendant de longues périodes, à l'heure où l'accélération du développement de l'intelligence artificielle annonce déjà le prochain bouleversement technologique.

Les cryptomonnaies ont profité d'un nouveau cadre réglementaire plus favorable sous le gouvernement Trump. L'adoption du « GENIUS Act » en juillet a donné une impulsion supplémentaire au secteur. Le Bitcoin s'est toutefois trouvé sous pression à partir de la mi-octobre, accusant une baisse d'environ 30 % par rapport à son point le plus haut, qui annulé la majeure partie de ses gains de l'année. À l'inverse, la méfiance vis-à-vis des monnaies fiduciaires a favorisé le secteur des métaux précieux, avec une hausse substantielle de l'or, de l'argent et du platine.

Moteurs de performance

Le HESPER FUND – Global Solutions (T-6 EUR) a progressé de 6,15 %, grâce notamment à la montée des marchés d'actions internationaux et au cours record de l'or.

Face à la normalisation de l'incertitude politique dans le monde de Trump, nous avons conservé un positionnement prudent. L'allocation à la plupart des classes d'actifs est restée modérée, et le fonds a évité les grandes positions concentrées. Au lieu de cela, il a pris des engagements sélectifs et à court terme dans le domaine du change.

Malgré le recul de l'inflation et la croissance modérée, les inquiétudes face aux mesures excessives de stimulation budgétaire ont suscité l'incertitude des investisseurs obligataires. Dans l'ensemble, nous avons surpondéré les actions et sous-pondéré les obligations. Nous avons par ailleurs évité tout engagement en dollars américains et misé davantage sur l'or et les investissements liés à l'or. Les actions, les matières premières et les devises ont été les principaux moteurs de performance au cours de l'année écoulée.

Perspectives : le nouvel ordre mondial de Donald Trump

La réorientation radicale de la politique économique et géopolitique américaine aura une influence déterminante sur les perspectives mondiales en 2026. Les États et les entreprises du monde entier doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Même si le protectionnisme américain a déclenché un choc de la demande, celui-ci n'a pas suffi, à ce jour, à faire dérailler l'économie mondiale.

La fracture transatlantique a pris l'Europe par surprise et pourrait favoriser des réformes ainsi qu'un ajustement de la politique de sécurité et de défense. La recherche de l'indépendance stratégique exige en outre de repenser les relations économiques internationales face à la montée de l'impérialisme des ressources.

Les relations commerciales entre les États-Unis et la Chine ne peuvent plus être déterminées uniquement par des considérations de coûts et d'efficacité. Il est vrai que la « réinitialisation » des relations entre ces deux pays modère le risque économique lié à l'augmentation des droits de douane, mais les conflits essentiels ne sont toujours pas résolus et la course à la suprématie dans le domaine de l'intelligence se poursuit.

Malgré l'incertitude accrue, l'économie mondiale gagne en dynamisme et le risque de récession s'estompe.

Le fonds HESPER FUND – Global Solutions conserve un positionnement favorable aux actions (62,32 %) et maintient une position sur l'or et les mines d'or (12,39 %). Avec une moyenne de 5,6 ans, le positionnement de durée reste globalement peu élevé et associe des stratégies longues et courtes.

3

Strassen, mars 2026

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société d'investissement est habilitée à créer des catégories d'actions assorties de droits différents.

Le fonds HESPER FUND - GLOBALSOLUTIONS propose actuellement les catégories d'actions décrites ci-dessous :

	Catégorie d'actions (A-12 EUR)	Catégorie d'actions (A-12) CHF ²⁾	Catégorie d'actions (T-12 EUR)	Catégorie d'actions (T-10 EUR)
WKN :	A2PEEC	A2PEED	A2QK9X	A2PEEF
Code ISIN :	LU1931795501	LU1931796905	LU2275633894	LU1931800350
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	CHF	EUR	EUR

	Catégorie d'actions (T-12 CHF)	Catégorie d'actions (A-6 EUR) ¹⁾	Catégorie d'actions (A-6 CHF) ³⁾	Catégorie d'actions (T-6 EUR)
WKN :	A2PEEG	A2PED6	A2PED7	A2PED9
Code ISIN :	LU1931801754	LU1931802216	LU1931803297	LU1931806399
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	distribution	distribution	capitalisation
Devise :	CHF	EUR	CHF	EUR

	Catégorie d'actions (T-6 CHF)	Catégorie d'actions (T-6 USD)
WKN :	A2PEEA	A2PEEB
Code ISIN :	LU1931808338	LU1931810235
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,15 % p.a.	jusqu'à 0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation
Devise :	CHF	USD

¹⁾ La catégorie d'actions A-6 EUR a été liquidée le 11 septembre 2025 (date du dernier calcul de la VNI).

²⁾ La catégorie d'actions A-12 CHF a été fusionnée dans la catégorie d'actions T-12 CHF le 15 décembre 2025 (date du dernier calcul de la VNI).

³⁾ La catégorie d'actions A-6 CHF a été fusionnée dans la catégorie d'actions T-6 CHF le 15 décembre 2025 (date du dernier calcul de la VNI).

Répartition géographique par pays

du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

Répartition géographique par pays ¹⁾	
États-Unis d'Amérique	34,25 %
Allemagne	30,17 %
Irlande	14,08 %
Norvège	5,11 %
Espagne	3,85 %
Luxembourg	2,56 %
Argentine	2,44 %
Italie	1,93 %
Portefeuille-titres	94,39 %
Contrats à terme	0,25 %
Avoirs bancaires	5,02 %
Solde des autres créances et engagements	0,34 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Répartition sectorielle du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

6	Répartition sectorielle ¹⁾	
	Emprunts d'État	62,32 %
	Parts de fonds d'investissement	22,90 %
	Divers	4,81 %
	Services financiers diversifiés	4,36 %
	Portefeuille-titres	94,39 %
	Contrats à terme	0,25 %
	Avoirs bancaires	5,02 %
	Solde des autres créances et engagements	0,34 %
		100,00 %

¹⁾ En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie d'actions (A-12 EUR)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2023	4,45	45.184	-1.399,93	98,38
31.12.2024	2,31	22.521	-2.286,34	102,55
31.12.2025	1,05	9.737	-1.321,77	108,22

Catégorie d'actions (A-12 CHF)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2023	0,14	1.347	-38,87	102,70	95,35 ¹⁾
31.12.2024	0,14	1.347	0,00	103,37	97,09 ²⁾
31.12.2025	-	-	-143,20 ³⁾	-	-

7

Catégorie d'actions (T-12 EUR)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2023	4,74	48.297	-4.114,80	98,21
31.12.2024	4,31	42.106	-624,59	102,38
31.12.2025	3,77	34.842	-755,13	108,17

Catégorie d'actions (T-10 EUR)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2023	2,41	21.879	-2.588,54	110,05
31.12.2024	1,33	11.544	-1.164,74	114,95
31.12.2025	0,54	4.415	-824,15	121,70

Catégorie d'actions (T-12 CHF)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2023	0,32	2.987	-1.392,62	106,29	98,68 ¹⁾
31.12.2024	0,06	569	-254,34	106,99	100,49 ²⁾
31.12.2025	0,23	2.055	163,45 ⁵⁾	111,82	103,84 ⁴⁾

Catégorie d'actions (A-6 EUR)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2023	0,00	1	-27,50	92,95
31.12.2024	0,00	1	0,00	98,15
31.12.2025	-	-	-0,10 ⁶⁾	-

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

³⁾ Cette position comprend les sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie d'actions T-12 CHF.

⁴⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

⁵⁾ Cette position comprend les apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie d'actions T-12 CHF.

⁶⁾ Cette position comprend les sorties de fonds résultant de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR.

Catégorie d'actions (A-6 CHF)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2023	0,11	1 001	-273,62	114,77	106,55 ¹⁾
31.12.2024	0,12	1 001	0,00	116,24	109,17 ²⁾
31.12.2025	-	-	-120,37 ⁷⁾	-	-

Catégorie d'actions (T-6 EUR)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2023	16,23	142 140	-7.494,87	114,18
31.12.2024	14,77	123.308	-2.211,80	119,75
31.12.2025	15,82	124.419	71,98	127,11

8

Catégorie d'actions (T-6 CHF)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2023	32,55	288.771	-1.083,08	112,74	104,67 ¹⁾
31.12.2024	31,83	278.820	-1.099,54	114,16	107,22 ²⁾
31.12.2025	29,45	245.408	-3.782,14 ⁸⁾	119,99	111,42 ³⁾

Catégorie d'actions (T-6 USD)

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action USD
31.12.2023	0,20	2.338	-230,11	83,45	92,66 ⁴⁾
31.12.2024	0,86	9.070	605,78	94,59	98,57 ⁵⁾
31.12.2025	0,82	9.070	0,00	90,50	106,48 ⁶⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

⁴⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD

⁵⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 1,0421 USD

⁶⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

⁷⁾ Cette position comprend les sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie d'actions T-6 CHF.

⁸⁾ Cette position comprend les apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie d'actions T-6 CHF.

Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

Composition de l'actif net du compartiment

au 31 décembre 2025

9

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 47.898.887,97 EUR)	48.772.299,48
Avoirs bancaires ¹⁾	2.594.326,58
Plus-values latentes sur contrats à terme	128.556,82
Intérêts à recevoir	410.548,25
Créances sur vente d'actions	1.080,05
Créances sur opérations de change	-1.505,49
	51.905.305,69
Engagements au titre du rachat d'actions	-3.935,70
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	-143.526,94
Autres passifs ²⁾	-85.726,15
	-233.188,79
Actif net du compartiment	51.672.116,90

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion du fonds et de la commission de la performance.

Étant donné que le fonds HESPER FUND se compose d'un seul compartiment au 31 décembre 2025, à savoir le HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS, la composition de l'actif net du compartiment, l'évolution de l'actif net du compartiment et le compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS constituent également les états consolidés du fonds HESPER FUND.

Allocation aux catégories d'actions

Catégorie d'actions (A-12 EUR)	
Part de l'actif net du compartiment	1.053.747,69 EUR
Actions en circulation	9.736,751
Valeur par action	108,22 EUR

Catégorie d'actions (T-12 EUR)	
Part de l'actif net du compartiment	3.768.788,70 EUR
Actions en circulation	34.841,992
Valeur par action	108,17 EUR

Catégorie d'actions (T-10 EUR)	
Part de l'actif net du compartiment	537.345,53 EUR
Actions en circulation	4.415,477
Valeur par action	121,70 EUR

Catégorie d'actions (T-12 CHF)	
Part de l'actif net du compartiment	229.830,63 EUR
Actions en circulation	2.055,413
Valeur par action	111,82 EUR
Valeur par action	103,84 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-6 EUR)	
Part de l'actif net du compartiment	15.815.357,93 EUR
Actions en circulation	124.418,900
Valeur par action	127,11 EUR

Catégorie d'actions (T-6 CHF)	
Part de l'actif net du compartiment	29.446.237,81 EUR
Actions en circulation	245.407,656
Valeur par action	119,99 EUR
Valeur par action	111,42 CHF ¹⁾

Catégorie d'actions (T-6 USD)	
Part de l'actif net du compartiment	820.808,61 EUR
Actions en circulation	9.070,000
Valeur par action	90,50 EUR
Valeur par action	106,48 USD ²⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

Variation de l'actif net du compartiment

HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

Variation de l'actif net du compartiment

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Total	Catégorie d'actions (A-12 EUR)	Catégorie d'actions (A-12 CHF)	Catégorie d'actions (T-12 EUR)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	55.718.178,31	2.309.629,77	139.199,35	4.310.808,65
Résultat net ordinaire	568.543,03	5.224,89	929,22	23.031,75
Péréquation des revenus et charges	30.706,90	4.179,04	0,00	2.998,57
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	2.784.882,98	71.197,07	0,00	22.435,93
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	143.195,96	0,00	0,00	0,00
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	120.372,51	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-9.496.212,64	-1.392.963,49	0,00	-777.570,44
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	-143.195,96	0,00	-143.195,96	0,00
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	-120.372,51	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds résultant de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	-101,87	0,00	0,00	0,00
Plus-values réalisées	14.250.217,67	383.077,71	38.053,66	1.046.567,78
Moins-values réalisées	-12.612.829,46	-353.846,05	-34.681,22	-891.503,22
Variation nette des plus-values latentes	-117.626,53	-4.993,69	-985,67	-4.849,82
Variation nette des moins-values latentes	546.358,51	32.242,44	680,62	36.869,50
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	51.672.116,90	1.053.747,69	0,00	3.768.788,70

11

	Catégorie d'actions (T-10 EUR)	Catégorie d'actions (T-12 CHF)	Catégorie d'actions (A-6 EUR)	Catégorie d'actions (A-6 CHF)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	1.326.958,23	60.858,06	98,15	116.354,90
Résultat net ordinaire	4.325,57	1.406,98	1,45	1.454,02
Péréquation des revenus et charges	2.887,43	-971,59	0,00	0,00
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	14.666,51	21.893,34	0,00	0,00
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,00	143.195,96	0,00	0,00
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-838.816,31	-1.638,94	0,00	0,00
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,00	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,00	0,00	0,00	-120.372,51
Sorties de fonds résultant de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	0,00	0,00	-101,87	0,00
Plus-values réalisées	208.952,01	27.985,60	216,76	32.343,65
Moins-values réalisées	-199.056,02	-25.415,76	-215,47	-29.511,60
Variation nette des plus-values latentes	-3.053,48	1.881,32	0,60	-1.193,84
Variation nette des moins-values latentes	20.481,59	635,66	0,38	925,38
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	537.345,53	229.830,63	0,00	0,00

	Catégorie d'actions (T-6 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 USD) EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	14.766.086,50	31.830.238,01	857.946,69
Résultat net ordinaire	166.428,63	359.445,07	6.295,45
Péréquation des revenus et charges	-949,80	22.563,25	0,00
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	2.488.745,10	165.945,03	0,00
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,00	0,00	0,00
Apports de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,00	120.372,51	0,00
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-2.416.767,94	-4.068.455,52	0,00
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds résultant de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,00	0,00	0,00
Sorties de fonds résultant de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	0,00	0,00	0,00
Plus-values réalisées	3.884.017,50	8.412.451,26	216.551,74
Moins-values réalisées	-3.151.868,49	-7.664.672,22	-262.059,41
Variation nette des plus-values latentes	-37.922,55	-61.468,43	-5.040,97
Variation nette des moins-values latentes	117.588,98	329.818,85	7.115,11
Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue	15.815.357,93	29.446.237,81	820.808,61

Compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Total EUR	Catégorie d'actions (A-12 EUR) EUR	Catégorie d'actions (A-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-12 EUR) EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	1.202.859,64	34.696,67	3.082,02	91.174,85
Intérêts bancaires	149.211,71	4.503,36	388,62	11.353,61
Péréquation des revenus	-72.253,50	-13.189,88	0,00	-9.595,58
Total des revenus	1.279.817,85	26.010,15	3.470,64	92.932,88
Charges				
Charges d'intérêts	-17.962,89	-530,64	-47,58	-1.372,49
Commission de performance	-33.831,12	0,00	0,00	0,00
Commission de gestion / commission de gestion de fonds / commission de conseil en investissement le cas échéant	-442.771,84	-21.788,94	-1.826,57	-55.722,82
Taxe d'abonnement	-25.920,47	-725,75	-66,10	-1.959,83
Frais de publication et de révision	-34.285,61	-986,12	-88,57	-2.600,91
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-7.015,72	-189,74	-18,93	-532,17
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-6.437,70	-384,50	-14,58	-604,23
Taxes nationales	-21.285,35	-708,26	-53,68	-1.632,17
Autres charges ¹⁾	-163.310,72	-4.482,15	-425,41	-12.073,52
Péréquation des charges	41.546,60	9.010,84	0,00	6.597,01
Total des charges	-711.274,82	-20.785,26	-2.541,42	-69.901,13
Résultat net ordinaire	568.543,03	5.224,89	929,22	23.031,75
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	51.936,34			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		1,98	1,78 ³⁾	1,89
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾		-	-	-
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		2,14	2,01 ⁴⁾	2,05
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		1,98	1,85 ⁴⁾	1,89
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		1,98	1,85 ⁴⁾	1,89
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions de dépositaire.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

³⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 15 décembre 2025.

⁴⁾ Pour la période allant du 16 décembre 2024 au 15 décembre 2025.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie d'actions (T-10 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (A-6 EUR) EUR	Catégorie d'actions (A-6 CHF) EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	18.164,37	1.644,99	1,72	2.583,08
Intérêts bancaires	2.367,67	191,53	0,03	325,67
Péréquation des revenus	-7.297,09	3.842,61	0,00	0,00
Total des revenus	13.234,95	5.679,13	1,75	2.908,75
Charges				
Charges d'intérêts	-277,72	-22,76	-0,02	-39,91
Commission de performance	-185,77	0,00	0,00	0,00
Commission de gestion / commission de gestion de fonds / commission de conseil en investissement le cas échéant	-8.908,25	-996,91	-0,05	-855,23
Taxe d'abonnement	-377,95	-36,40	0,00	-55,42
Frais de publication et de révision	-525,03	-46,18	-0,03	-74,11
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-88,77	-9,03	-0,01	-15,86
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-252,49	-6,48	-0,01	-12,19
Taxes nationales	-378,01	-27,37	-0,04	-44,92
Autres charges ¹⁾	-2.325,05	-256,00	-0,14	-357,09
Péréquation des charges	4.409,66	-2.871,02	0,00	0,00
Total des charges	-8.909,38	-4.272,15	-0,30	-1.454,73
Résultat net ordinaire	4.325,57	1.406,98	1,45	1.454,02
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,67	1,92	0,28 ⁴⁾	1,20 ³⁾
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,02	-	-	-
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,83	2,07	0,75 ⁶⁾	1,40 ⁵⁾
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	1,67	1,92	0,68 ⁶⁾	1,25 ⁵⁾
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	1,69	1,92	0,68 ⁶⁾	1,25 ⁵⁾
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	0,02	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions de dépositaire pour toutes les catégories d'actions à l'exception de la catégorie d'actions T-12 CHF.
Pour la catégorie d'actions T-12 CHF, ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et des coûts afférents au gestionnaire de sûretés.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

³⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 15 décembre 2025.

⁴⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 11 septembre 2025.

⁵⁾ Pour la période allant du 16 décembre 2024 au 15 décembre 2025.

⁶⁾ Pour la période allant du 12 septembre 2024 au 11 septembre 2025.

Compte de résultat

 pour la période sous revue courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie d'actions (T-6 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 USD) EUR
Revenus			
Intérêts sur les emprunts	350.616,62	682.222,40	18.672,92
Intérêts bancaires	42.866,10	84.906,24	2.308,88
Péréquation des revenus	-4.321,51	-41.692,05	0,00
Total des revenus	389.161,21	725.436,59	20.981,80
Charges			
Charges d'intérêts	-5.080,91	-10.314,27	-276,59
Commission de performance	-29.444,33	0,00	-4.201,02
Commission de gestion / commission de gestion de fonds / commission de conseil en investissement le cas échéant	-118.893,58	-227.587,35	-6.192,14
Taxe d'abonnement	-7.622,25	-14.674,48	-402,29
Frais de publication et de révision	-9.952,24	-19.481,36	-531,06
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-2.003,25	-4.050,13	-107,83
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-1.662,64	-3.410,07	-90,51
Taxes nationales	-5.960,11	-12.150,94	-329,85
Autres charges ¹⁾	-47.384,58	-93.451,72	-2.555,06
Péréquation des charges	5.271,31	19.128,80	0,00
Total des charges	-222.732,58	-365.991,52	-14.686,35
Résultat net ordinaire	166.428,63	359.445,07	6.295,45
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,25	1,26	1,25
Commission de performance exprimée en pourcentage ²⁾	0,19	-	0,52
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,41	1,42	1,41
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	1,25	1,26	1,25
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	1,44	1,26	1,77
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)	0,19	-	0,52

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions de dépositaire.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2025

Catégories d'actions	ISIN WKN	Devise des catégories de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-12 EUR depuis le 12.02.2021	LU1931795501 A2PEEC	EUR	5,09 %	5,53 %	5,08 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-10 EUR depuis le 31.07.2019	LU1931800350 A2PEEF	EUR	5,33 %	5,87 %	5,84 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-12 CHF depuis le 01.02.2021	LU1931801754 A2PEEG	CHF	4,10 %	3,33 %	-1,32 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-12 EUR depuis le 12.02.2021	LU2275633894 A2QK9X	EUR	5,21 %	5,65 %	5,20 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 CHF depuis le 07.02.2020	LU1931808338 A2PEEA	CHF	4,39 %	3,92 %	0,40 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 EUR depuis le 14.06.2019	LU1931806399 A2PED9	EUR	5,39 %	6,15 %	6,98 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 USD depuis le 10.10.2022	LU1931810235 A2PEEB	USD	6,28 %	8,02 %	12,52 %	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-12 CHF depuis le 12.02.2021	LU1931796905 A2PEED	CHF	3,06 % ¹⁾	2,29 % ²⁾	-2,33 % ³⁾	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-6 CHF depuis le 27.12.2019	LU1931803297 A2PED7	CHF	3,32 % ¹⁾	2,87 % ²⁾	-0,51 % ³⁾	---
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-6 EUR depuis le 07.11.2022	LU1931802216 A2PED6	EUR	2,83 % ⁴⁾	3,79 % ⁵⁾	4,79 % ⁶⁾	---

16

*Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

- ¹⁾ Pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 15 décembre 2025.
- ²⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 15 décembre 2025.
- ³⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 15 décembre 2025.
- ⁴⁾ Pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 11 septembre 2025.
- ⁵⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 11 septembre 2025.
- ⁶⁾ Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 11 septembre 2025.

Évolution du nombre d'actions en circulation

	Catégorie d'actions (A-12 EUR) Volume	Catégorie d'actions (A-12 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-12 EUR) Volume	Catégorie d'actions (T-10 EUR) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	22.521,226	1.346,630	42.105,653	11.543,907
Actions émises	682,028	0,000	212,175	125,788
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,000	0,000	0,000	0,000
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,000	0,000	0,000	0,000
Actions rachetées	-13.466,503	0,000	-7.475,836	-7.254,218
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,000	-1.346,630	0,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,000	0,000	0,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	0,000	0,000	0,000	0,000
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	9.736,751	0,000	34.841,992	4.415,477

17

	Catégorie d'actions (T-12 CHF) Volume	Catégorie d'actions (A-6 EUR) Volume	Catégorie d'actions (A-6 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-6 EUR) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	568,802	1,000	1 001,000	123.308,110
Actions émises	201,022	0,000	0,000	20.548,048
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	1.300,786	0,000	0,000	0,000
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,000	0,000	0,000	0,000
Actions rachetées	-15,197	0,000	0,000	-19.437,258
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,000	0,000	0,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,000	0,000	-1.001,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	0,000	-1,000	0,000	0,000
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	2.055,413	0,000	0,000	124.418,900

	Catégorie d'actions (T-6 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-6 USD) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	278.819,649	9.070,000
Actions émises	1.395,852	0,000
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,000	0,000
Parts émises en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	1.019,058	0,000
Actions rachetées	-35.826,903	0,000
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-12 CHF dans la catégorie T-12 CHF	0,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la fusion de la catégorie d'actions A-6 CHF dans la catégorie T-6 CHF	0,000	0,000
Parts rachetées en conséquence de la liquidation de la catégorie d'actions A-6 EUR	0,000	0,000
Actions en circulation à la fin de la période sous revue	245.407,656	9.070,000

Composition de l'actif du fonds

HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

au 31 décembre 2025

18 **Composition de l'actif au 31 décembre 2025**

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Obligations								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
EUR								
DE0001102390	0,500 %	Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.16(2026)	2.700.000	2.300.000	400.000	99,8230	399.292,00	0,77
DE000BU2Z056	2,600 %	Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.25(2035)	7.900.000	0	7.900.000	98,0900	7.749.110,00	15,00
DE000BU2Z049	2,500 %	Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.25(2035)	2.000.000	0	2.000.000	97,6480	1.952.960,00	3,78
IT0005170839	1,600 %	Italie Reg.S. v.16(2026)	1.000.000	0	1.000.000	99,8200	998.200,00	1,93
ES0000012P33	3,200 %	Espagne Reg.S. v.25(2035)	2.000.000	0	2.000.000	99,5940	1.991.880,00	3,85
							13.091.442,00	25,33
NOK								
NO0010757925	1,500 %	Norvège Reg.S. v.16(2026)	23.000.000	0	23.000.000	99,6910	1.941.763,84	3,76
							1.941.763,84	3,76
USD								
US91282CHU80	4,375 %	États-Unis d'Amérique v.23(2026)	0	2.500.000	3.400.000	100,4941	2.903.961,24	5,62
US91282CCL36	3,375 %	États-Unis d'Amérique v.24(2027)	7.000.000	0	11 000 000	99,8496	9.334.911,60	18,07
US91282CNC19	4,250 %	États-Unis d'Amérique v.25(2035)	1.000.000	0	1.000.000	101,3984	861.791,93	1,67
US91282CPJ44	4,000 %	États-Unis d'Amérique v.25(2035)	2.500.000	0	2.500.000	99,1328	2.106.340,56	4,08
							15.207.005,33	29,44
Valeurs mobilières négociées en Bourse							30.240.211,17	58,53
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés								
NOK								
NO0013475558	3,750 %	Norvège Reg.S. v.25(2035)	8.500.000	0	8.500.000	97,0500	698.597,60	1,35
							698.597,60	1,35

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
USD								
US040114HT09	4,125 %	Argentine Obligation à intérêts progressifs v.20(2035)	8.400.000	8.900.000	2.000.000	74,2500	1.262.111,17	2,44
							1.262.111,17	2,44
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							1.960.708,77	3,79
Obligations							32.200.919,94	62,32
Parts de fonds d'investissement ²⁾								
Allemagne								
DE0005933923	iShares MDAX UCITS ETF DE	EUR	19.200	6.200	13.000	248,6500	3.232.450,00	6,26
							3.232.450,00	6,26
Irlande								
IE00B3DWVS88	Invesco MSCI Emerging Markets UCITS ETF	USD	80 000	0	80 000	68,7600	4.675.165,73	9,05
IE00BQQP9F84	VanEck Gold Miners UCITS ETF	EUR	78.000	58.000	20.000	83,2600	1.665.200,00	3,22
IE000M7V94E1	VanEck Uranium and Nuclear Technologies UCITS ETF	EUR	20.000	0	20.000	46,8000	936.000,00	1,81
							7.276.365,73	14,08
Luxembourg								
LU0977261329	UBS MSCI Switzerland 20/35 UCITS ETF	CHF	100.000	60.000	40.000	30,7550	1.324.790,01	2,56
							1.324.790,01	2,56
Parts de fonds d'investissement ²⁾							11.833.605,74	22,90
Certificats								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
Allemagne								
DE000A0S9GB0	Dte. Börse Commodities GmbH/ Gold Unze 999 Zert. v.07(2199)	EUR	23.000	24.000	19.000	118,6400	2.254.160,00	4,36
							2.254.160,00	4,36
États-Unis d'Amérique								
IE00B579F325	Invesco Physical Markets Plc./ Cert. once d'or v.09(2100)	USD	4.700	4.900	7.000	417,4600	2.483.613,80	4,81
							2.483.613,80	4,81
Valeurs mobilières négociées en Bourse							4.737.773,80	9,17
Certificats							4.737.773,80	9,17
Portefeuille-titres							48.772.299,48	94,39
Contrats à terme								
Positions longues								
CHF								
Swiss Market Index Future Mars 2026			22	0	22		52.746,07	0,10
							52.746,07	0,10

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Les informations relatives aux commissions de souscription et de rachat ainsi qu'au montant maximal de la commission de gestion applicables aux parts de fonds cible peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire et des agents payeurs.

Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
EUR							
	DAX Index Future Mars 2026	2	0	2		4.475,00	0,01
	Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2026	30	0	30		960,00	0,00
	EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2026	100	20	80		-56.744,00	-0,11
						-51.309,00	-0,10
USD							
	Nasdaq 100 Index Future Mars 2026	12	0	12		54.822,37	0,11
	S&P 500 Index Future Mars 2026	10	0	10		27.381,86	0,05
						82.204,23	0,16
Positions longues						83.641,30	0,16
Positions courtes							
JPY							
	OSA 10YR Japan-Bond Future Mars 2026	0	10	-10		44.915,52	0,09
						44.915,52	0,09
Positions courtes						44.915,52	0,09
Contrats à terme						128.556,82	0,25
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾						2.594.326,58	5,02
Solde des autres créances et engagements						176.934,02	0,34
Actif net du compartiment en EUR						51.672.116,90	100,00

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2025 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	30.813.150,00	33.321.419,83	64,49
JPY/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	1.819.054.000,00	9.924.867,65	19,21
JPY/EUR	Morgan Stanley Europe SE	Devises achetées	1.769.661.250,00	9.660.903,96	18,70
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	1.081.400,00	915.970,29	1,77
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	3.169.000,00	3.426.964,80	6,63
EUR/JPY	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	3.632.815.540,00	19.826.474,53	38,37
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	7.613.000,00	6.457.322,70	12,50
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	22.000.000,00	18.660.720,12	36,11

Opérations de change à terme bilatérales

Les opérations de change à terme bilatérales suivantes étaient en cours au 31 décembre 2025 :

Devise	Contrepartie		Montant dans la devise d'achat	Montant dans la devise de vente	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC ¹⁾
GBP/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Opérations de change bilatérales	7.559.016,08	10.000.000,00	8.673.363,84	16,79
USD/GBP	DZ PRIVATBANK S.A.	Opérations de change bilatérales	10.000.000,00	7.573.264,28	8.499.266,92	16,45

Contrats à terme

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANC ¹⁾
Positions longues			
CHF			
Swiss Market Index Future Mars 2026	22	3.112.362,70	6,02
		3.112.362,70	6,02
EUR			
DAX Index Future Mars 2026	2	1.226.500,00	2,37
Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2026	30	1.733.700,00	3,36
EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2026	80	10.224.000,00	19,79
		13.184.200,00	25,52
USD			
Nasdaq 100 Index Future Mars 2026	12	5.250.331,46	10,16
S&P 500 Index Future Mars 2026	10	2.955.549,89	5,72
		8.205.881,35	15,88
Positions longues		24.502.444,05	47,42
Positions courtes			
JPY			
OSA 10YR Japan-Bond Future Mars 2026	-10	-7.228.455,95	-13,99
		-7.228.455,95	-13,99
Positions courtes		-7.228.455,95	-13,99
Contrats à terme		17.273.988,10	33,43

¹⁾ ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2025*.

Livre sterling	GBP	1	0,8715
Yen japonais	JPY	1	183,4555
Couronne norvégienne	NOK	1	11,8083
Franc suisse	CHF	1	0,9286
Dollar US	USD	1	1,1766

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2025 était le 30 décembre 2025. C'est pourquoi les taux de change du 29 décembre 2025 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.

Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025

1.) Généralités

La société d'investissement HESPER FUND est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois sise au 4, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen. Elle a été fondée le 14 mai 2019 pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples. Ses statuts ont été publiés pour la première fois le 5 juin 2019 sur la plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). La société d'investissement est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 234859. La dernière modification du règlement de gestion a été effectuée le 1^{er} janvier 2026 et publiée au RESA.

Le conseil d'administration de la société de gestion a confié la gestion des investissements, l'administration ainsi que la distribution des actions de la société de gestion à ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Une dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 26 novembre 2025 et a été publiée au RESA le 24 décembre. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Étant donné que le fonds HESPER FUND se compose d'un seul compartiment au 31 décembre 2025, à savoir le HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS, la composition de l'actif net du compartiment, l'évolution de l'actif net du compartiment et le compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS constituent également les états consolidés du fonds HESPER FUND.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Les présents comptes annuels sont établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société d'investissement, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net de la société est libellé en euros (EUR) (« devise de référence »).
2. La valeur d'une action (« valeur nette d'inventaire par action ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories d'actions émises ultérieurement (« Devise des catégories d'actions »).
3. La valeur nette d'inventaire par action est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième le plus proche. Le conseil d'administration peut déroger à cette règle pour le compartiment concerné, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire par action doit être calculée au moins deux fois par mois.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire par action, la valeur des actifs du compartiment concerné, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du compartiment »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre d'actions du compartiment concerné en circulation ce jour d'évaluation. La Société d'investissement peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire par action les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire par action un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 4. Par conséquent, les actionnaires ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion d'actions sur la base d'une valeur nette d'inventaire par action calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif de la société doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans les présents statuts, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du compartiment est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

24

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation. La Société de gestion peut déterminer pour chaque compartiment que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

Si des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou autres investissements sont admis à la cote officielle de plusieurs Bourses de valeurs, l'évaluation s'effectue sur la base du cours de la Bourse présentant la plus forte liquidité.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

- h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds concerné au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du compartiment concerné sont convertis dans la devise du compartiment au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

L'actif net du compartiment est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses actionnaires.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories d'actions ont été créées au sein du compartiment concerné, le calcul de la valeur nette d'inventaire par action au sein du compartiment concerné est effectué séparément pour chaque catégorie d'actions conformément aux critères cités ci-dessus.
7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse et des marchés de change à terme, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de recevoir des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice le 31 décembre 2025 :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	0,00 EUR CHF	-57.780,00 CHF
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	526.542,40 EUR	83.509,00 EUR
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	12.694.569,00 JPY	-5.840.000,00 JPY
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	613.893,32 USD	-117.121,50 EUR

Dénomination	Contrepartie	Marge de variation de gré à gré
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	260.000,00 EUR

3.) Fiscalité

Fiscalité de la Société d'investissement

Le fonds n'est soumis à aucune imposition sur ses revenus et ses bénéfices au Grand-Duché de Luxembourg. L'actif de la société n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux compartiments ou catégories d'actions dont les actions sont exclusivement émises à l'intention d'actionnaires institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux actionnaires dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net de la société à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au compartiment ou aux catégories d'actions concernés est indiqué dans l'annexe correspondante au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du compartiment est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du compartiment est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des rendements des actions de la société d'investissement chez l'actionnaire

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possèdent pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les actions qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les actionnaires sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif de la société, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert d'actions.

4.) Affectation des revenus

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

5.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du compartiment}}{\text{Volume moyen du compartiment (Base : ANC* calculé quotidiennement)}} \times 100$$

26

* ANC = Actif net du compartiment

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du compartiment concerné. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le compartiment concerné seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du compartiment concerné au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

Dans la mesure où le compartiment investit dans le fonds-cible, il est renoncé à calculer un TER synthétique.

6.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

7.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du compartiment concerné et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour le fonds HESPER FUND - Global Solutions est de 209,54 %.

27

13.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été modifié avec effet au 15 juillet 2025. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Suppression de l'exclusion des équipements militaires, lorsque le chiffre d'affaires provenant de la fabrication et/ou de la distribution d'équipements militaires représente plus de 10 % (selon la nouvelle norme BVI).
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

Fusion de catégories d'actions :

Des catégories d'actions ont été fusionnées sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 15 décembre 2025 (la « Date de référence du transfert ») avec effet au 16 décembre 2025 :

Compartiment	Catégorie d'actions absorbée	Catégorie d'actions absorbante	Ratio d'échange
HESPER FUND - Global Solutions	LU1931796905 / A2PEED A-12 CHF	LU1931801754 / A2PEEG T-12 CHF	1 : 0,965957
HESPER FUND - Global Solutions	LU1931803297 / A2PED7 A-6 CHF	LU1931808338 / A2PEEA T-6 CHF	1 : 1,018040

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont présenté par moments une incertitude accrue. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude. Les conséquences concrètes et potentielles à moyen et long terme du conflit russo-ukrainien pour l'économie mondiale, la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les structures sociales au vu de l'incertitude sont impossibles à déterminer avec certitude au moment de l'établissement du présent rapport annuel. Dans ce contexte, il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit persistant sur les actifs du fonds.

La Société de gestion a mis en place des mesures de surveillance et des contrôles qui permettent d'évaluer en temps réel les incidences sur le fonds et de protéger au mieux les intérêts des investisseurs. Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion du fonds, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème significatif de valorisation ni de liquidité.

Par ailleurs, aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu.

14.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2026. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Modifications dues au changement de forme transfrontière et au changement de raison sociale correspondant de la DZ PRIVATBANK S.A. en DZ PRIVATBANK AG. En conséquence, les services prestés précédemment par DZ PRIVATBANK S.A. pour le compte du fonds seront assurés à l'avenir, et dans la continuité, par la DZ PRIVATBANK AG, succursale du Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Le changement de composition du conseil d'administration a également été reflété :

- Frank Hauprich,
- Josiane Jennes,
- Arnaldo Valsangiacomo.

La direction du fonds a changé le 1^{er} janvier 2026. Elle est désormais assurée par **ETHENEA Independent Investors S.A.**, 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Avec effet au 2 janvier 2026, la DZ PRIVATBANK S.A. a subi un changement de forme transfrontière avec le déplacement de son siège depuis le Luxembourg vers l'Allemagne. Sa forme juridique de société a changé en conséquence, passant d'une société anonyme luxembourgeoise (S.A.) à une société anonyme allemande (*Aktiengesellschaft, AG*). La société anonyme allemande transformée agira sous la dénomination DZ PRIVATBANK AG. À compter du 2 janvier 2026, les services assurés précédemment par la DZ PRIVATBANK S.A. sont assurés par la DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.

28

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

15.) Commission de performance

La société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (« commission de performance ») pouvant aller jusqu'à 10 % de l'augmentation de la valeur nette d'inventaire par action au-delà d'une performance minimale définie (hurdle rate) pour autant que la valeur nette d'inventaire en fin d'exercice soit supérieure à la valeur nette d'inventaire par action la plus élevée à la fin des exercices précédents ou, à la fin du premier exercice, supérieure à la valeur nette d'inventaire par part initiale (principe de la High Watermark).

La performance minimale définie (hurdle rate) est de 1 % par an au jour de calcul, calculé linéairement chaque jour de calcul au prorata des jours précédents à l'intérieur de la période de calcul.

Principe du High Watermark : lors de la création du fonds, la High Watermark est identique à la première valeur nette d'inventaire par action. Si la valeur par action au dernier jour d'évaluation d'un exercice ultérieur est supérieure à la High Watermark actuelle, la High Watermark est fixée à la valeur par action calculée au dernier jour d'évaluation de cet exercice. Dans tous les autres cas, la High Watermark reste inchangée.

L'évolution de la valeur par action (performance de la valeur par action) est calculée chaque jour d'évaluation en comparant la valeur par action actuelle à la valeur par action la plus élevée des dates de fin d'exercice précédentes (High Watermark). Si le fonds possède différentes catégories d'actions, la valeur par action de chaque catégorie d'actions est utilisée pour le calcul.

Pour déterminer l'évolution de la valeur par part, il est tenu compte des versements de distribution éventuellement effectués entre les deux dates, c'est-à-dire que ces distributions sont ajoutées à la valeur par action actuelle réduite des distributions.

À partir du début de chaque exercice, la commission de performance est calculée chaque jour d'évaluation sur la base de l'évolution susmentionnée de la valeur par action, du nombre moyen de parts en circulation de l'exercice et de la valeur par action la plus élevée à la fin des exercices précédents (High Watermark).

Lors des jours d'évaluation où l'évolution de valeur de la valeur par action est supérieure à la performance minimale (hurdle rate) (surperformance) et dépasse la valeur par action actuelle de la High Watermark, le montant global délimité est revu à la hausse selon la méthode indiquée ci-dessus. Lors des jours d'évaluation où l'évolution de la valeur par action est inférieure à la performance minimale (hurdle rate) (surperformance) ou est inférieure à la valeur par action actuelle de la High Watermark, le montant global délimité est dissout. Les dates du jour d'évaluation précédent (identique à la fin de l'exercice) sont utilisées comme base du calcul.

Pour autant qu'une commission de performance soit due, le montant calculé au dernier jour d'évaluation de la période de calcul peut être prélevé sur le fonds à la charge de la catégorie d'actions concernées à la fin de l'exercice.

Si l'évolution de la valeur par action d'un exercice est inférieure à la performance minimale convenue (hurdle rate), cette performance minimale convenue n'est pas cumulée avec la performance minimale de l'année suivante.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire moyenne) pour les différents compartiments sont les suivants :

Dénomination	ISIN	Commission de performance	
		en EUR	en %
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	LU1931795501	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF ¹⁾	LU1931796905	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	LU2275633894	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	LU1931800350	185,77	0,02
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	LU1931801754	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR ²⁾	LU1931802216	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF ³⁾	LU1931803297	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	LU1931806399	29.444,33	0,19
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	LU1931808338	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	LU1931810235	4.201,02	0,52

¹⁾ La catégorie d'actions A-12 CHF a été fusionnée avec la catégorie d'actions T-12 CHF sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 15 décembre 2025 (la « Date de référence du transfert ») avec effet au 16 décembre 2025.

²⁾ La catégorie d'actions A-6 EUR a été liquidée le 11 septembre 2025 (date du dernier calcul de la VNI).

³⁾ La catégorie d'actions A-6 CHF a été fusionnée avec la catégorie d'actions T-6 CHF sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 15 décembre 2025 (la « Date de référence du transfert ») avec effet au 16 décembre 2025.



**Shape the future
with confidence**

Ernst & Young

Société anonyme

35E. Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg 847771
TVA LIJ 16063074

Autorisations d'établissement :

00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

À l'attention des actionnaires de
Hesper Fund
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Hesper Fund (le « fonds ») et de chacun de ses compartiments, comprenant la composition de l'actif net et l'état de l'actif au 31 décembre 2025, le compte de résultat et les variations de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



**Shape the future
with confidence**

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration du fonds. Les autres informations comprennent le rapport d'activité, l'aperçu des caractéristiques des catégories d'actions, la répartition géographique par pays, la répartition économique, l'évolution sur les trois derniers exercices, l'allocation aux catégories d'actions, l'évolution de valeur en pourcentage, l'évolution du nombre d'actions en circulation, les notes supplémentaires, l'annexe au titre des règlements sur la publication d'informations et sur la taxonomie ainsi que les informations relatives à l'administration, à la distribution et au conseil, mais elles ne comprennent pas les comptes annuels ni notre rapport du réviseur d'entreprises agréé les concernant.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration du fonds à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration du fonds est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration du fonds est tenu d'évaluer la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration du fonds ou de l'un de ses compartiments n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.



**Shape the future
with confidence**

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration du fonds ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds ou de l'un de ses compartiments à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dr. Rafael Escher

Luxembourg, 18 mars 2026

Notes complémentaires (non révisées)

33

1.) Gestion des risques

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach)

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

- Approche VaR relative :
S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.
- Approche VaR absolue :
S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Compartiment :

HESPER FUND – Global Solutions

Processus de gestion des risques appliqué

VaR absolue

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 20 % a été appliquée comme limite interne maximale.

Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 11,75 %, un niveau maximum de 51,09 % et une moyenne de 28,47 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une simulation historique, en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 250 jours.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Effet de levier minimum :	147,12 %
Effet de levier maximum :	333,48 %
Effet de levier moyen (médian) :	219,23 % (220,95 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

34

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. En outre, sur l'exercice écoulé, le fonds a eu recours à plusieurs contrats futures sur taux d'intérêt, dont la volatilité est relativement faible par rapport à d'autres classes d'actifs, mais dont le nombre doit donc être plus important pour qu'ils aient une influence marquée sur le portefeuille.

L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

2.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour le fonds ou pour ses compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe conformément au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

3.) Informations relatives au système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 31,58 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 5.038.500,00 EUR au 31 décembre 2024. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2024 :	5.038.500,00 EUR
Dont rémunération fixe :	4.438.900,00 EUR
Dont rémunération variable :	599.600,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés :	31,58

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

4.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel. Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

5.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes des Compartiments respectifs au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

35

b.) Numéros de valeurs :

HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	47598691
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF ¹⁾	47598718
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	59018522
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	47598721
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	47598724
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD	47598729
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR ²⁾	47598733
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF ³⁾	47598735
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	47599067
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	47599508
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	47599544

¹⁾ La catégorie d'actions A-12 CHF a été fusionnée avec la catégorie d'actions T-12 CHF sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 15 décembre 2025 (la « Date de référence du transfert ») avec effet au 16 décembre 2025.

²⁾ La catégorie d'actions A-6 EUR a été liquidée le 11 septembre 2025 (date du dernier calcul de la VNI).

³⁾ La catégorie d'actions A-6 CHF a été fusionnée avec la catégorie d'actions T-6 CHF sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 15 décembre 2025 (la « Date de référence du transfert ») avec effet au 16 décembre 2025.

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\% \text{ de TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Catégorie d'actions	Avec commission de performance	Sans commission de performance
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	1,98	1,98
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	1,85 ²⁾	1,85 ²⁾
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	1,89	1,89
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	1,69	1,67
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	1,92	1,92
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	0,68 ¹⁾	0,68 ¹⁾
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	1,25 ²⁾	1,25 ²⁾
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	1,44	1,25
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	1,26	1,26
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	1,77	1,25

¹⁾ Pour la période allant du 12 septembre 2024 au 11 septembre 2025.

²⁾ Pour la période allant du 16 décembre 2024 au 15 décembre 2025.

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS**

Identifiant d'entité juridique : **529900ZQCD500331SM04**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

37



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Compartiment privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique. Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- prévention de la corruption ;
- prévention de la fraude ;
- contrôle de la qualité des produits.

Le Compartiment met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Compartiment s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Dans le cadre de son approche d'investissement flexible et opportuniste, le Compartiment recourt régulièrement à des ETF. Il investit alors dans des ETF durables, pour autant que ceux-ci soient disponibles et conformes aux exigences de liquidité de la stratégie d'investissement. Dans le présent contexte, nous considérons comme des ETF durables les ETF classés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088.

En outre, des exclusions globales interdisent au Compartiment de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Sont interdits, concrètement, les investissements dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. Sont également exclus les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines du tabac, de la pornographie ou de la production/distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Compartiment présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Le compartiment HESPER FUND - Global Solutions applique une approche hautement flexible et opportuniste par laquelle il gère la part d'actions le plus possible par le biais d'ETF et de dérivés. De ce fait, le fonds n'a possédé aucune position sur des actions individuelles au cours de la période sous revue. Le compartiment n'a pas non plus détenu d'obligations d'entreprises au cours de la période allant du 01.01.2025 au 31.12.2025, de sorte qu'il n'est pas possible de calculer des risques ESG sur la base d'entreprises individuelles pour cette période. Aucun score ESG n'est calculé pour les obligations d'État détenues occasionnellement en portefeuille.

Les valeurs individuelles présentant des risques très élevés (score de risque ESG de plus de 50) sont admissibles à l'investissement par le Compartiment uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil

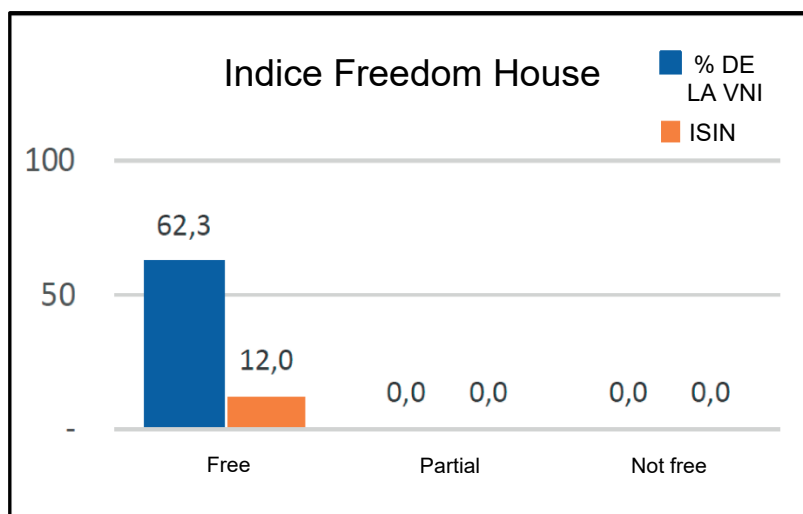
de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Compartiment n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Le Compartiment ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %).

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Au 31 décembre 2025, les obligations d'État détenues par le compartiment étaient réparties comme suit selon la déclaration de Freedom House :



Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 21,9 en 2024. Il n'a pas été possible de déterminer un score de risque ESG au 31 décembre 2024, puisque le Compartiment ne possédait aucun investissement direct dans des entreprises individuelles (par le biais d'actions ou d'obligations). Il en va de même pour l'ensemble de l'année 2025.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de l'année précédente (2024) également.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2023. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 20,9 et a terminé l'année à 20,9.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 21,9 et a terminé l'année à 20,7.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits.

D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %).

Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org). Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Aucune PIN n'a été définie pour ce fonds, qui utilise des critères d'exclusion. Il est donc impossible de communiquer des informations relatives aux PIN.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01.01.2025 - 31.12.2025

Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
États-Unis d'Amérique v.24(2027)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	14,03	États-Unis d'Amérique
États-Unis d'Amérique v.23(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	12,74	États-Unis d'Amérique
Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.25(2035)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	8,92	Allemagne
iShares MDAX UCITS ETF DE	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	5,35	Allemagne
Dte. Börse Commodities GmbH/Gold Unze 999 Zert. v.07(2199)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	5,24	Allemagne
États-Unis d'Amérique v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	4,92	États-Unis d'Amérique
Invesco MSCI Emerging Markets UCITS ETF	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	4,41	Irlande
Italien Reg.S. v.24(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	4,37	Italie
Invesco Physical Markets Plc./ Cert. once d'or v.09(2100)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	4,15	Irlande
Norwegen Reg.S. v.16(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,76	Norvège
Bundesrepublik Deutschland Reg.S. v.16(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,59	Allemagne
Argentine Obligation à intérêts progressifs v.20(2035)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,51	Argentine
UBS MSCI Switzerland 20/35 UCITS ETF	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,68	Luxembourg
États-Unis d'Amérique v.24(2044)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,44	États-Unis d'Amérique
Italien Reg.S. v.23(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,34	Italie

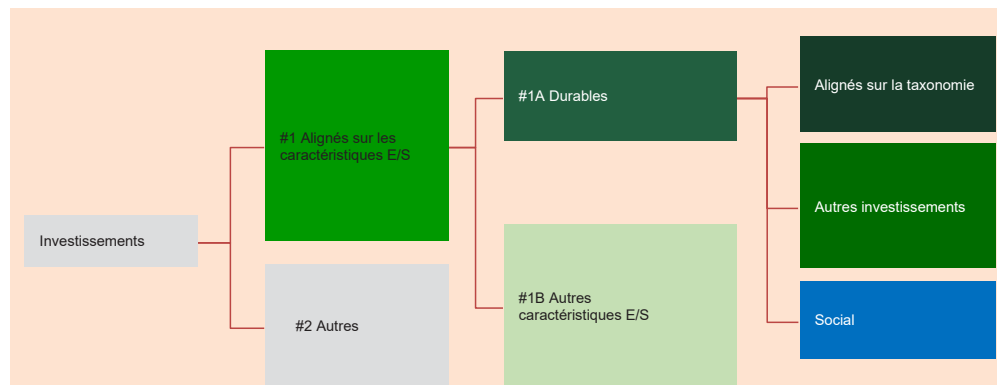


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité est représentée dans le graphique suivant.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



43

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 63,10 % à la date de référence.

La catégorie #2 Autres investissements inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 36,90 % à la date de référence.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux – la part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 63,10 % à la date de référence.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En outre, au cours de la période sous revue, 0,0 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des combustibles fossiles. Cette part englobe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage et le transport de produits du pétrole, de gaz naturel ainsi que de charbon thermique et métallurgique.

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Gestionnaire du fonds	13,98
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	9,39
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique générale	3,51
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	64,88



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements conformes à la taxonomie a été calculée sur la base du portefeuille total ou du portefeuille total à l'exclusion des émetteurs souverains. La valorisation des investissements au regard de l'allocation d'actifs précédemment citée en « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S », « #2 Autres investissements » et « #1A Investissements durables » n'a pas été prise en compte.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹**

Oui :

dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire

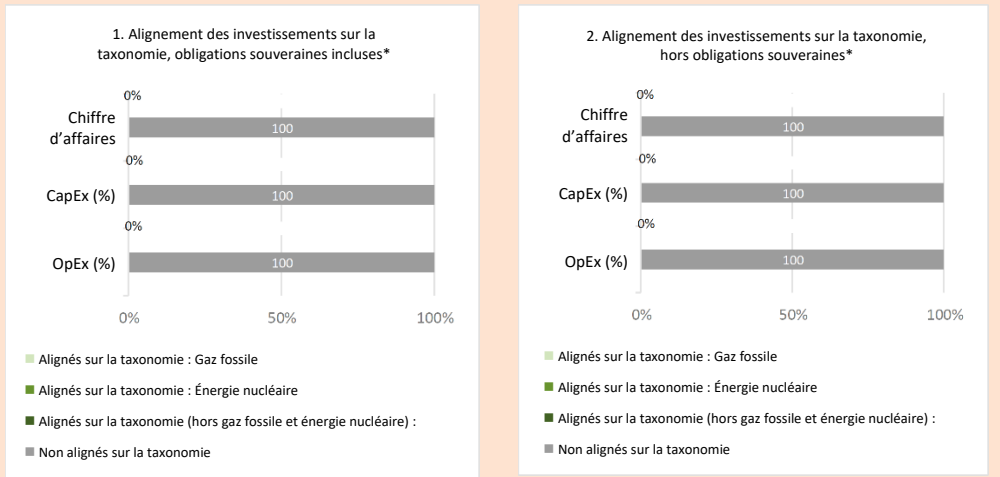
Non

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités habilitantes : 0 %

¹ Les activités dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et n'affectent pas de manière significative un objectif de la taxonomie de l'UE - voir explication dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période sous revue	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
Alignés sur la taxonomie	0,00 %	0,00 %	0,00 %



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Compartiment et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Compartiment de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %). Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du compartiment. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainabilitycs ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainabilitycs examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Compartiment a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Compartiment s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

46



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Gestion, distribution et conseil

Société d'investissement : Siège social	HESPER FUND, SICAV 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Conseil d'administration de la société d'investissement	
Président du conseil d'administration :	Arnoldo Valsangiacomo ETHENEA Independent Investors S.A.
Administrateurs :	Andrea Siviero (jusqu'au 31 décembre 2025) ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG Josiane Jennes (à partir du 1 ^{er} janvier 2026) ETHENEA Independent Investors S.A. Frank Hauprich ETHENEA Independent Investors S.A.
Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
Gérants de la Société de gestion :	Thomas Bernard Josiane Jennes Luca Pesarini Frank Hauprich
Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :	
Président du conseil d'administration :	Luca Pesarini ETHENEA Independent Investors S.A.
Vice-président du conseil d'administration :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
Administrateurs :	Jörg Hügel (à partir du 1 ^{er} janvier 2025) IPConcept (Luxemburg) S.A. Julien Zimmer JULZIM S.à r.l.-S

Dépositaire :	DZ PRIVATBANK AG * Succursale Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Agent de registre et de transfert et Agent d'administration centrale :	DZ PRIVATBANK AG * Succursale Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Gestionnaire du fonds :	Jusqu'au 31 décembre 2025 : MainFirst Affiliated Fund Managers (Switzerland) AG Freigutstraße 26 CH-8002 Zurich À partir du 1 ^{er} janvier 2026 : ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160, responsable pour le Luxembourg et la Belgique :	DZ PRIVATBANK AG * Succursale Luxembourg 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
Réviseur d'entreprises de la société d'investissement et de la société de gestion :	Ernst & Young S.A. 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :	
Représentant en Suisse :	IPConcept (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich
Agent payeur en Suisse :	DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich

* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

**Informations à l'attention des investisseurs
en Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions
de l'art. 92 de la directive européenne
2019/1160 responsable pour l'Autriche :**

DZ PRIVATBANK AG *
Succursale Luxembourg
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Représentant fiscal national au sens de l'article 186,
paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :**

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

ETHENEA Independent Investors S.A.
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099
info@ethenea.com · ethenea.com